

Il faut répéter encore et partout que la retraite à 60 ans n'a jamais existé !
André Martin, co fondateur du site <http://www.retraites-enjeux-debats.org/>
18 octobre 2010

Nous constatons aujourd'hui, après 6 mois de « débats » sur les retraites, que beaucoup de citoyens pensent encore que les Français ont la retraite à 60 ans et que la réforme Sarkozy veut la faire passer à 62 ans.

Or depuis longtemps des millions de Français ont droit à une retraite à taux plein (les décotes ont toujours été très dissuasives) seulement à partir de 62, 63, 64 ou 65 ans. Pour la simple et bonne raison qu'il y a toujours eu en France 2 conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein : une condition d'âge (âge légal ou minimal), et une condition d'annuités.

De 1945 à 1983 : âge mini 65 ans et nombre d'annuités 37,5

De 1983 à 1983 : âge mini 60 ans et nombre d'annuités 37,5

En 1993 (réforme Balladur) : âge mini 60 ans et nombre d'annuités 40 (seulement pour les salariés du privé et par transition progressive de 1993 à 2003)

En 2003 (réforme Fillon) : âge mini 60 ans et nombre d'annuités 40 également pour la Fonction publique (par transition progressive de 2003 à 2008) ... et passage à 41 annuités pour tous (par transition progressive de 2008 à 2012)

Le taux plein étant garanti à 65 ans (Sarkozy veut le repousser à 67 ans), même pour ceux n'ayant pas les 41 annuités

Ces « réformes » passées ont conduit à ce que des millions de Français aient droit à une retraite à taux plein seulement à partir de 62, 63, 64 ou 65 ans. Prenons pour être concret et précis l'exemple des salariés qui ont aujourd'hui entre 55 et 58 ans. Avant la réforme Sarkozy-Medef, à quel âge ont-il droit à une retraite à taux plein, puisqu'il faut avoir 41 annuités ? Il suffit d'ajouter 41 ans à l'âge auquel ils ont commencé à travailler.

Ceux qui ont commencé à travailler à 18 ans ont leurs droits à 60 ans (seront concernés par le report à 62 ans)

Ceux qui ont commencé à travailler à 19 ans ont leurs droits à 60 ans (seront concernés par le report à 62 ans)

Ceux qui ont commencé à travailler à 20 ans ont leurs droits à 61 ans (seront concernés par le report à 62 ans)

Ceux qui ont commencé à travailler à 21 ans ont leurs droits à 62 ans

Ceux qui ont commencé à travailler à 22 ans ont leurs droits à 63 ans

Ceux qui ont commencé à travailler à 23 ans ont leurs droits à 64 ans

Ceux qui ont commencé à travailler à 24 ans ont leurs droits à 65 ans

Ceux qui ont commencé à travailler à 25 ans ont leurs droits à 65 ans (66 ans après la réforme Sarkozy)

Ceux qui ont commencé à travailler à 26 ans ont leurs droits à 65 ans (67 ans après la réforme Sarkozy)

Ceux qui seront concernés par le report à 62 ans de l'âge minimal sont donc eux qui ont commencé à travailler les plus jeunes et auront cotisé le plus (44 annuités pour ceux qui ont travaillé à partir de 18 ans)

La sous-information que l'on constate fréquemment tient principalement à 3 facteurs :

Par raccourci, tout le monde parle de retraite à 60 ans que Sarkozy veut faire passer à 62 ans.

Sarkozy-Medef-UMP ne cessent de répéter que tous les autres pays sont déjà passés à 65 ou 67 ans, sans jamais dire :

- a) quel est le nombre d'annuités requises dans ces pays (souvent très inférieur aux 41 annuités en France)
- b) qu'en France tous les bacs + 3 ont droit à une retraite à taux plein au plus tôt à 62 ans (21 ans + 41 annuités) ... s'ils trouvé du travail dès la fin de leurs études
- c) qu'en France tous les bacs + 5 ont droit à une retraite à taux plein au plus tôt à 64 ans (23 ans + 41 annuités) ... s'ils trouvé du travail dès la fin de leurs études

Enfin, la désinformation fonctionne à plein régime, par omission volontaire ou involontaire. D'où le titre de l'appel que nous avons lancé en février 2010 : « Retraites, Chômage - Arrêtons la désinformation ! »

Quelques éléments de conclusions

Avant même la réforme Sarkozy, la France figure déjà parmi les pays qui ont les conditions les plus drastiques, en matière de retraite à taux plein, c'est-à-dire sans décote dissuasive.

Des « opposants déterminés » à la réforme Sarkozy refusent le report à 62 ans de l'âge minimal. Ils proposent à la place d'allonger la durée de cotisation. Ils veulent donc repousser à plus de 62 ans l'âge de la retraite à taux plein pour les bacs+3 et à plus de 64 ans l'âge de la retraite à taux plein pour les bacs+5 ... Surtout n'oubliez pas d'ajouter votre nombre d'années de redoublement et le nombre d'années que vous avez mis à trouver un premier emploi ! Ceux qui s'y connaissent un peu en matière de retraites ne voient plus de différences essentielles entre de telles propositions et la réforme Sarkozy-Medef-UMP. Il va falloir nous expliquer ces différences. Il va falloir aussi fixer des ordres de grandeur en matière de taux de remplacement (rapport entre la première pension et le dernier salaire), au moins pour les salaires bas et moyens. Sinon, des millions de salariés pourraient remplir les conditions d'âge et d'annuités pour prendre leur retraite, mais être condamnés à faire des petits boulots précaires, parce que leur pension de retraite ne leur permettrait pas de (sur)vivre décemment.